

ASSOCIATION DES CENTRES EDUCATIFS ET DE SAUVEGARDE DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS DE LOIR-ET-CHER

ège Social : 2, rue Sainte Anne - BP 2876 – 41028 BLOIS Cedex - ☎ 02.54.78.00.24

Déclarée le 20 avril 1982

N° W 411001941 PREFECTURE DE BLOIS

RAPPORT D'ACTIVITE 2020



CENTRE EDUCATIF ET SOCIAL SPECIALISE

ESPACE RENCONTRE PARENTS-ENFANTS

29-31, rue Duguay Trouin CS 2914

41029 BLOIS Cedex

☎ 02.54.51.48.19

cess@acesm.fr

N° Siren 349 620 369 00083

SOMMAIRE

PREAMBULE	PAGE 3
PRESTATION DE SERVICE ET FINANCEMENT	PAGE 6
OUVERTURE DU SERVICE	PAGE 7
PERSONNEL DU SERVICE	PAGE 8
FORMATIONS - ORGANISATION DU SERVICE	PAGE 9
ACTIVITE DU SERVICE	PAGE 10
LE SOUTIEN A LA PARENTALITE	PAGE 13
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	PAGE 14

PREAMBULE

Extrait de « Récits Parents-Enfants Es –
Paces
Ren –
Contre » de Françoise du Chaxel ASD FFER p15 et 17

« Je ne voulais plus le voir

Jamais !

Je ne voulais pas que les enfants le voient

Ce n'était pas un père

Plutôt un grand enfant capricieux

Les enfants sont à moi

Pas à lui

Le juge en a décidé autrement

Ils doivent revoir leur père

Je dois les amener ici

Pour qu'ils le rencontrent

Qu'auront-ils à se dire ?

Je reviendrai les chercher dans deux heures

J'ai peur. »

« Le voici

Mon petit garçon

Quand je l'ai quitté

Il avait un an

Il en a cinq

Et le voici

Il est beau

Il est blond comme moi

Il vient vers moi

Il ne se trompe pas

Je trouve tout de suite les gestes

Pour jouer avec lui

Une heure ensemble

Nous jouons

Comme peut-être nous ne jouerions pas à la maison

Le jeu est un langage immédiat

Que nous partageons

Autour de nous

D'autres pères

Qui n'ont pas vu grandir leur enfant

Je ne veux penser à rien d'autre

Qu'à ce bonheur de l'entendre rire. »

L'Espace de Rencontre Parents-Enfants est un lieu unique dans le département dont l'objectif est de permettre la réalisation de rencontre entre un ou des enfants et leur parent, avec lequel, il(s) ne pourrai(en)t pas être en relation sans ce service. Le lieu, tiers, est parfois le seul outil nécessaire à la mise en œuvre de ces droits de visite. Néanmoins, de plus en plus souvent, le professionnalisme des intervenants est requis pour permettre cette remise en relation dans le respect de l'enfant. En effet, un travail de réassurance tant **auprès de l'enfant** est nécessaire, **qu'auprès du parent hébergeant** pour le laisser au Service, **et, auprès du parent visiteur** afin de retrouver son (ses) enfant(s) en respectant son rythme.

Du point de vue des intervenants, l'année 2019 peut se découper en trois périodes :

- de janvier à avril où l'équipe a poursuivi son action telle qu'en 2018.

- à compter d'avril, nous avons étendu des contrats d'intervenants, et nous avons accueilli deux nouveaux collègues venus renforcer l'équipe de l'Espace Rencontre Parents-Enfant grâce à une enveloppe budgétaire destinée à diminuer la liste d'attente. Cela nous a permis d'avoir trois intervenants chaque samedi, ainsi que le mercredi à Blois.

- enfin, à partir d'octobre où nous avons accueilli deux nouvelles collègues grâce au doublement de la prestation de service de la CAF. Cela nous a permis d'ouvrir une nouvelle antenne deux samedis par mois à Vendôme, ainsi qu'un nouveau créneau d'accueil tous les vendredis soir jusqu'en décembre 2019.

Ces trois périodes marquent des temps forts pour l'équipe qui a dû s'étendre et se « re-définir » puisque c'est aussi une année de travail sur la ré-écriture du projet de service.

Cette année a été marquée par le nombre des situations accueillies et deux problématiques majeures auxquelles ont été confrontées les équipes, à savoir :

- les situations des familles où le parent hébergeant, sous couvert d'être dans l'échange avec son enfant, se positionne de manière si opposée au droit de visite que sa mise en oeuvre est difficile voire impossible.

- les situations où des violences conjugales voire intra-familiales ont été à l'origine de la rupture de relations entre l'enfant et son parent et où la question de l'intérêt de l'enfant à poursuivre des relations avec son parent visiteur nous interroge, même dans les conditions de sécurité que nous pouvons offrir.

Ainsi, nous souhaiterions nous former à l'observation et à la prise en compte des chocs post-traumatiques en cours de l'année 2020.

La qualité de l'accueil de l'équipe déjà en place, comme la capacité d'intégration des intervenants venus renforcer l'équipe est à souligner. En effet, la nature de ce service fonctionnant auprès des familles uniquement les mercredis, vendredis soir et samedis, avec des intervenants à temps très partiels (en moyenne 0.18 ETP par intervenant) implique un souci de transmission de son action afin d'offrir une qualité d'accueil à l'ensemble des familles accueillies au sein de l'ERPE. L'accueil et la coordination sont également permis par le travail de « liant » réalisé par la secrétaire du service et le chef de service.

PRESTATION DE SERVICE ET FINANCEMENT

Depuis le décret **n°2012-1153 du 15 octobre 2012**, les établissements gestionnaires d'un Espace de Rencontre parents-enfants doivent bénéficier d'un agrément délivré par le préfet de département.

La convention d'objectifs et de gestion* (COG) 2018-2022, dans l'objectif de renforcer la branche Famille de la CNAF en direction des espaces de rencontre, prévoit que cette offre de service soit structurée et développée grâce à un financement national. Elle a affirmé sa volonté de pérenniser les espaces de rencontre et d'augmenter les financements consacrés à leur développement.

Ainsi, fin juillet 2019 le taux de la prestation de service de la CAF est passé de 30 % à 60 % du budget.

LE BUDGET 2019 :

- CAF (Prestation de service)	57 704 Euros
- CAF (Subventions sur fonds propres)	11 000 Euros
- Participation des Familles	3 180 Euros
- Justice	40 000 Euros
- Conseil Départemental	20 760 Euros
- Mutualité Sociale Agricole	1 389 Euros
- Autres	5 427 Euros
TOTAL	139 460 Euros

*Signé entre la CNAF et l'Etat

OUVERTURE DU SERVICE

LE SECRETARIAT EST OUVERT

Les Mercredis de :	14h à 17h30
Les Mardis et Jeudis de :	9h à 12h et 14h à 17h30
Les Vendredis de :	9h à 12h
Les Samedis de :	9h30 à 12h et 14h à 17 h

ACCUEIL DES ENFANTS ET DES PARENTS

Blois :	Les Mercredis de :	14h à 18h <i>(40 mercredis en 2019)</i>
	Les Vendredis de :	17h à 20h <i>(12 vendredis d'octobre à décembre 2019)</i>
	Les Samedis de :	10h à 18h <i>(46 samedis en 2019)</i>
Romorantin :	Les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} Mercredis de	14h à 17h <i>(21 mercredis en 2019)</i>
Vendôme :	Les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} Samedis de	11h à 17h <i>(5 samedis d'octobre à décembre 2019)</i>

Téléphone : 02.54.51.48.19

Mail : erpe41@acesm.fr

PERSONNEL DU SERVICE

DIRECTION :

Madame Dominique GAUTHIER 0.03 ETP

CHEF DE SERVICE :

0.155 ETP

SECRETAIRE :

0.40 ETP

Temps secrétaire à partir du 1^{er} octobre 2019 0.50 ETP

INTERVENANTS :

6 intervenants	0.87 ETP de janvier à avril 2019
8 intervenants	1.42 ETP d'avril à septembre 2019
10 intervenants	1.83 ETP d'octobre à décembre 2019

FORMATIONS

- Formation Logiciel ACTEDEV le 04/04/2019 organisée par la société ACTEDEV pour 3 personnes (Chef de service, secrétaires ERPE et Médiation Familiale).
- Participation à une journée inter-régionale de la FENAMEF réunissant les espaces de rencontre du Centre Val de Loire, du Limousin et d'Auvergne (3 participants)
- Une journée séminaire le 30 mars 2019 réunissant les services de l'Espace Rencontre Parents/Enfants et Médiation Familiale en présence de Madame DABANSENS, Juge aux Affaires Familiales pour partie.
- Deux fois deux jours de formation « Accueillant en Espace Rencontre » les 10 et 11 octobre et 29 et 30 novembre 2019 pour trois intervenants

ORGANISATION DU SERVICE

Depuis 2015, nous avons mis en œuvre des modalités permettant de pouvoir traiter au mieux chacune des situations qui nous ont été confiées :

Nous avons procédé à l'élargissement des plages d'accueil des familles en ouvrant désormais le service.

⇒ Chaque mercredi après-midi de 14h à 18h,

⇒ 4 samedis de 10h à 18h (sauf le 2^{ème} samedi de 12h à 18h),

⇒ 2 mercredis après-midi à Romorantin (de 14h à 17h)

⇒ 2 samedis par mois de 11h à 17h à Vendôme

⇒ Tous les vendredis soirs entre octobre en décembre 2019 à Blois.

⇒ La matinée d'un samedi par mois est consacrée à une réunion d'équipe (Direction, Intervenants, Secrétariat) où sont généralement abordés l'aspect organisationnel du service et un certain nombre de situations en cours, qui demandent une attention particulière

⇒ Un travail administratif entre la secrétaire et le chef de service est nécessaire, il se réalise plutôt le mardi. Il est à noter qu'un travail de coordination est également nécessaire entre les différents droits de visite. Il s'exerce chaque jour en fonction des appels des familles et des disponibilités de la chef de service pour y répondre.

⇒ Des créneaux extérieurs aux temps d'accueil des familles permettent également d'être davantage en lien avec l'ensemble des partenaires extérieurs (Tribunal, Avocats, MDCS, les services de protection (curatelle/tutelle), services tels que le STEMOI ou le SIE dans le cadre de MJIE par exemple). Ces échanges sont réalisés par le chef de service.

La présence du chef de service du mardi au samedi permet notamment d'apporter des réponses en temps réel aux diverses sollicitations provenant de parents visiteurs ou hébergeants.

ACTIVITE DU SERVICE

L'activité, sur l'ensemble de l'année 2019, a été extrêmement dense et a continué de progresser.

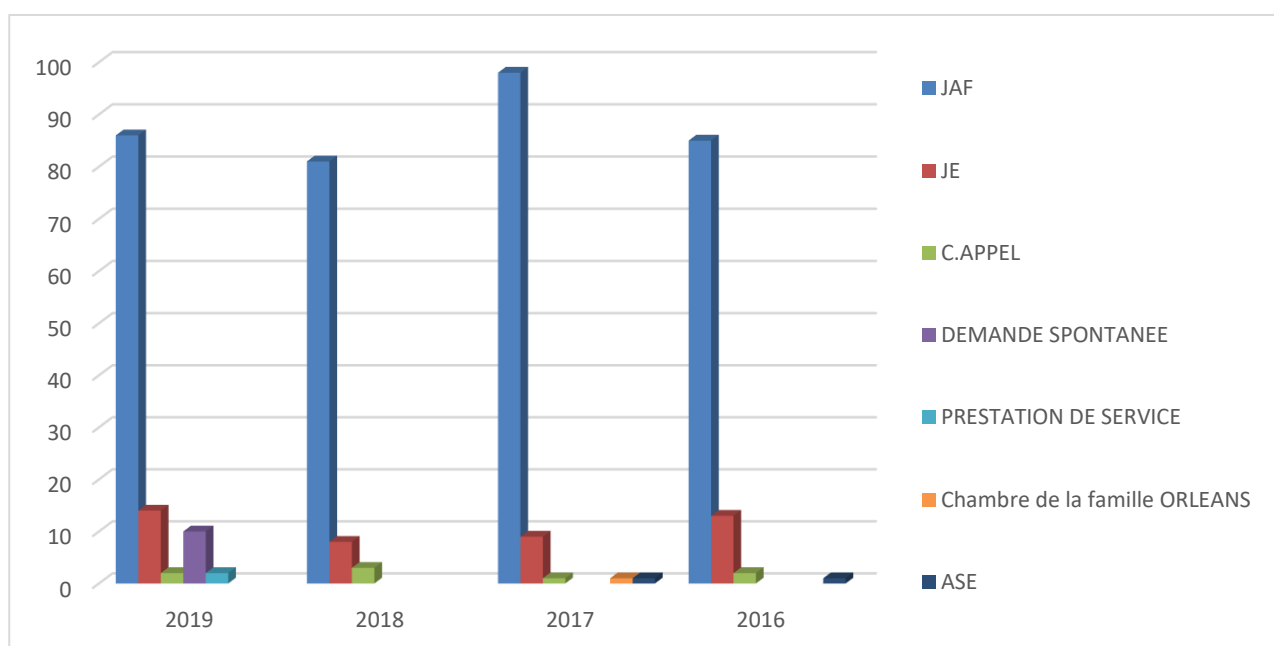
- A travers les chiffres

102 nouvelles mesures judiciaires ont été reçues en 2019

- **86** provenant des Juges aux Affaires Familiales, parmi elles, un tiers nous amène à travailler en lien avec divers services de la protection de l'enfance (services AEMO, CRIP, référents ASE, Intervenant MIJE, SPIP).
- **2** provenant de la Cour d'Appel d'Orléans
- **14** provenant des Juges des Enfants de Blois et s'inscrivant dans le champ de la Protection de l'Enfance

85 à 90 autres mesures ont été travaillées mensuellement durant l'année 2019

- **10** demandes spontanées des parents ont été formulées, notre liste d'attente n'a pas permis de les ouvrir. Une seule a été commencée fin 2019 mais le 1^{er} droit de visite se concrétisera en 2020, du fait d'un voyage à l'étranger du parent visiteur.
- **2** situations orientées par l'Aide Sociale à l'Enfance du Loir-et-Cher en qualité de prestation de service se sont exercées toute l'année 2019 (5 demandes ont été formulées)



817 droits de visite ont été réalisés pour l'essentiel à Blois mais aussi aux antennes de Romorantin et Vendôme dont 52 en passage de bras, 691 visites dans les locaux et 74 visites avec sorties.

231 entretiens préalables (parents et enfants). Ce chiffre est particulièrement élevé car du fait de notre liste d'attente, nous avons re-sollicité un grand nombre de familles qui avaient parfois trouvé d'autres manières de permettre des relations parent et enfant, ou qui ne souhaitaient plus du tout cette mise en œuvre.

Nous nous trouvons également confrontés à de nombreuses annulations. Les annulations de droits de visite (**192** en 2019) et d'entretiens préalables (**142** en 2019) nous conduisent à modifier et reconstruire en permanence les plannings programmés lorsque nous sommes prévenus à l'avance. Cela nous amène également à multiplier les contacts téléphoniques et/ou les courriers avec les personnes concernées.

- La liste d'Attente

Bien qu'ayant considérablement diminuée cette année, la liste d'attente reste importante. Les moyens supplémentaires alloués sur l'ensemble de l'année 2019, nous ont permis de faire reculer celle-ci de 44 dossiers. Ainsi, la liste d'attente qui était de plus d'un an, se situe aujourd'hui autour de 10 mois d'attente en moyenne. Ce qui reste insatisfaisant. Nous travaillons à faire une nouvelle proposition d'extension de fonctionnement du service pour réduire encore celle-ci à un délai plus raisonnable (évalué entre 3 et 6 mois).

Durant l'année 2019 où nous avons travaillé une nouvelle fois en flux tendu

74 dossiers ont été clôturés.

89 situations ont été mises en attente entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

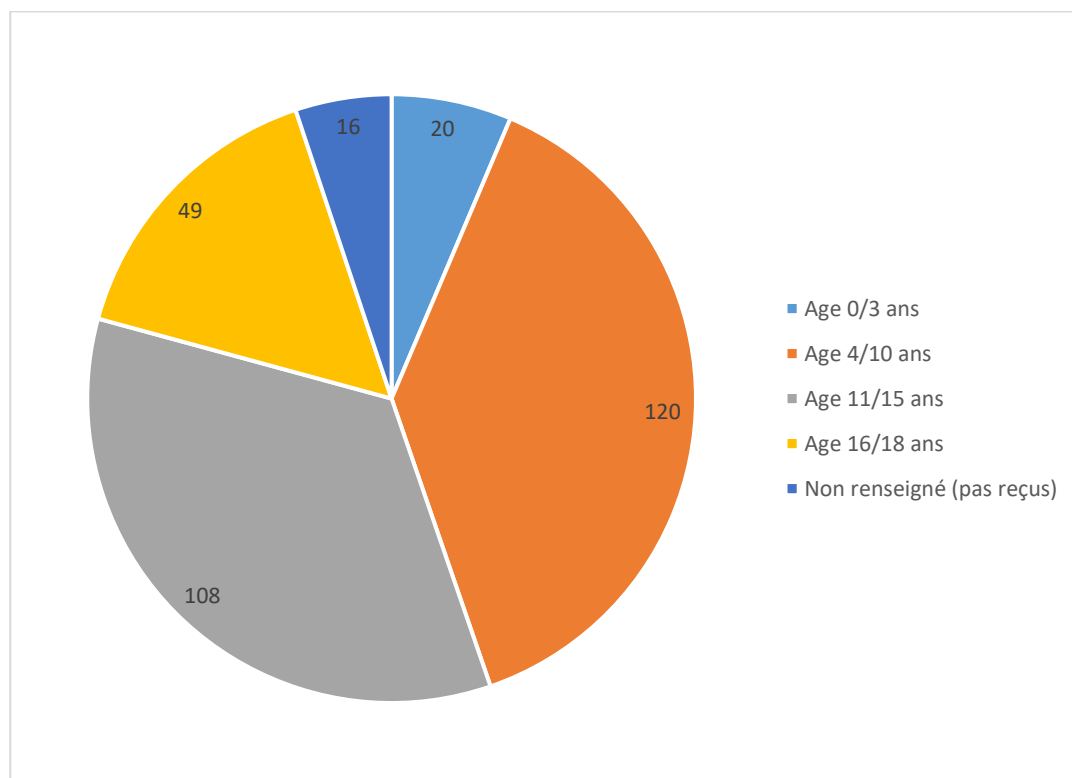
53 situations étaient toujours en attente au 31/12/2019.

- Les enfants reçus

Durant l'année 2019, **313 enfants** ont été concernés par l'organisation de droits de visite permettant de rencontrer un de leurs deux parents dans le cadre de notre service.

TRANCHES D'AGE

De 0 à 3 ans	20 enfants accueillis
De 4 à 10 ans	120 enfants accueillis
De 11 à 15 ans	108 enfants accueillis
De 16 à 18 ans	49 enfants accueillis
NR	16



- Les demandes spontanées
- Les sollicitations après la fin du service

LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Par rapport aux missions confiées au Service, un des temps forts qui scande ces dernières est ***l'entretien d'accueil*** mené avec chacun des parents et les enfants.

Fréquemment, ce premier entretien génère de l'angoisse mais néanmoins, les intervenants sont présents pour accueillir et accompagner.

Parce que le compromis au niveau du couple parental est totalement impossible, la question qui revient le plus souvent de la part du parent hébergeant, du parent visiteur et de l'enfant est "que signifie cette injonction à la rencontre qui doit se mettre en place sous contrainte ?".

Le service se doit d'apporter apaisement et sécurité auprès des personnes et notamment auprès des enfants chez lesquels il est nécessaire d'essayer de gommer des tensions qui se focalisent la plupart du temps sur le parent "visiteur".

Il convient de rappeler que notre structure doit permettre de renouer et conforter la relation enfant/parent "visiteur" ; c'est donc à la fois une opportunité et une chance pour l'enfant d'avoir un tiers auprès de lui qui puisse contribuer à relancer le dialogue.

Dans le cadre de l'entretien d'accueil, les personnes ont le sentiment de devoir ressasser l'histoire d'un conflit récurrent difficile à supporter. C'est bien ce conflit qui a conduit à une rupture du couple parental entraînant inmanquablement des incidences sur les enfants. Généralement, ces derniers n'en parlent pas de manière spontanée et adoptent plutôt une stratégie d'évitement car les événements passés ont été traumatiques pour eux.

Il apparaît nécessaire, qu'au fil des semaines, et avec l'accompagnement des accueillants, parents et enfants prennent appui sur notre dispositif (entretiens d'accueil, entretiens informels, droits de visite) pour pouvoir, dans la mesure du possible, accéder à une parole susceptible de modifier la relation du couple parental.

Notre présence doit favoriser l'usage de la parole qui pourra permettre au fil du temps de sortir peu à peu de la situation de conflit et de parvenir à l'émergence de compromis bénéfiques pour les enfants comme pour leurs parents, afin de favoriser leur coparentalité.

Conclusion et perspectives

En 2019, un tiers des situations que nous accueillons, bénéficie en parallèle d'une mesure d'assistance éducative. Nous avons réalisé 5 signalements à la CRIP. Pour 3 de ces situations, les droits de visite ont été suspendu, ils ont été réduits pour les 2 autres. Il nous arrive d'être sollicités par les différents services d'AEMO pour les aider à rencontrer des parents qu'ils peinent à rencontrer dans l'exercice de leur propre mandat. ***L'Espace Rencontre Parents-Enfants est un lieu de veille de la protection de l'enfance, mais il est avant tout et doit le rester un lieu de remise en lien, ou de maintien du lien d'enfants avec leur parent.***

A ce titre, il est aussi le seul lieu permettant d'accueillir certains parents ayant des pathologies psychiatriques ou des déficiences qui nécessitent des accompagnements dans la durée. Ça ne correspond pas à l'organisation première du Service d'Espace Rencontre Parents-Enfants qui doit rester provisoire, mais il n'existe pas de lieu similaire permettant le maintien de lien parent-enfants qui peut pourtant être nécessaire à la construction psychique d'enfants ayant un parent avec ce type de troubles. De la sorte, le ***Service soutient également l'exercice de l'autorité parentale de ces parents vulnérables, dans l'intérêt de leurs enfants.***

Nous tenons également à souligner que les ordonnances reçues cette année font référence à des ***conflits familiaux empreint de violences conjugales pour 12 %***, ce qui engendre la nécessaire prise en considération des effets de celle-ci sur les enfants dans la mise en œuvre des droits de visite.

Cette année, la ré-écriture du projet de service, a amené l'équipe à redéfinir les contours de ses missions. Ainsi, nous avons notamment affirmer notre positionnement faisant prévaloir les droits de l'enfant de pouvoir avoir accès à ses deux parents et d'être respecté dans ses besoins, sur le respect de l'autorité parentale du parent visiteur. En effet, nous nous autoriserons à suspendre un droit de visite, après plusieurs essais de droits de visite si le constat reste le même d'une grande souffrance pour l'enfant.

Afin de rendre le plus objectif possible cette évaluation, nous construisons un programme de formation afin d'avoir des outils communs pour accompagner les chocs-post-traumatiques pour lesquels nous estimons que la mise en œuvre des droits de visite n'est peut-être pas la priorité pour l'enfant, dans son développement, sa construction.

Les perspectives pour cette année 2020 sont également de retravailler différents outils tels que le règlement de fonctionnement, de créer un livret d'accueil.

